

# Le Courrier du retraité

## Éditorial

Comme le titre notre publication nationale : « *2026, pour la Paix, la Démocratie et la Justice Sociale* » est l'essentiel de nos vœux militants. Cet engagement est au cœur de la raison d'être de la FGR-FP depuis sa création en 1936.

Lorsque au plan mondial les démocraties reculent et que la force supplante le droit, la mobilisation pour défendre et affirmer ces valeurs est impérative !

Dans un contexte international et national anxieux et déroutant comment redonner de l'espoir ?

Nos actions, dans le cadre du Groupe des Neuf esquissent une réponse en pesant efficacement sur le débat politique. Ainsi le budget adopté ne contient plus la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions, mais son maintien. Le gel du montant des pensions a cédé la place à l'indexation de celle-ci sur l'inflation constatée. C'est le fruit de nos mobilisations et argumentations !

Pour autant, le niveau de vie moyen des retraités est désormais inférieur à celui de l'ensemble de la population. C'est la conséquence du décrochage des pensions par rapport à l'évolution du salaire moyen, des pertes antérieures de pouvoir d'achat, des effets des contre réformes des retraites.

L'âgisme participe d'une conception d'éclatement de la société en catégories opposables. Loin d'être les « boomers » profiteurs et égoïstes, creuseurs de dettes, les retraités constituent une génération pivot aidant leurs ascendants et descendants. Leur contribution à l'économie du

pays est réelle et substantielle. Ils participent à la vie sociale associative et syndicale. Ils s'investissent dans des fonctions électives (plus de 40 % des maires sont retraités).

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) contribue à détricoter un peu plus notre modèle de Sécurité Sociale universelle et solidaire. Il faudrait savoir s'assurer en fonction de son état de santé et de ses moyens du moment, au lieu d'avoir une vision globale pérenne et solidaire. Le gouvernement a fait adopter une taxe exceptionnelle des complémentaires santé à hauteur d'un milliard d'euros, aggravant une taxation déjà très lourde à 14,1 %. La maladie deviendrait-elle une recette fiscale sans fin ?

L'accès aux soins reste préoccupant avec, notamment, des territoires entiers qui sont des déserts médicaux. La FGR-FP est partie prenante de l'appel à une semaine d'action entre le lundi 30 mars et le samedi 4 avril sur les questions de la santé, avec un temps fort le 2 avril.

Selon Bercy, 13.335 millionnaires français ne paient aucun impôt sur le revenu. Lorsque les injustices fiscale et sociale sont aussi étroitement liées, notre modèle républicain est en péril.

Dans ce contexte, notre Congrès National prend toute son importance avec l'exigence de l'engagement citoyen pour porter la voix des retraités dans une société repensée.

**Michel Dampuré**  
Secrétaire  
Départemental



85

Fédération  
Générale  
des  
Retraités  
de la  
Fonction  
Publique  
FGR-FP

Section de Vendée



DANS MON AGENDA

AG

DE PRINTEMPS

JEUDI

30 AVRIL 2026

LA ROCHE SUR YON

LE VAL D'YON

Dans ce numéro :

**Pouvoir d'achat :** 2

*Le maintien n'est pas de trop !*

**SPDA :** *Un plus ou un effet* 3

*d'annonce ?*

**Le mot du Trésorier** 4

Cotisations adhérent.es  
direct.es année 2026

## Pouvoir d'achat *Le maintien n'est pas de trop !*

Les actions menées par les organisations de retraité·es du Groupe des neuf et du Pôle des retraités) pèsent favorablement dans le débat. En janvier 2025, conséquence de la chute du gouvernement Barnier, les retraité·es avaient vu leur pension de base augmenter du montant de l'inflation constatée de novembre 2023 à octobre 2024, soit 2,2 %, en application du Code de la Sécurité sociale.

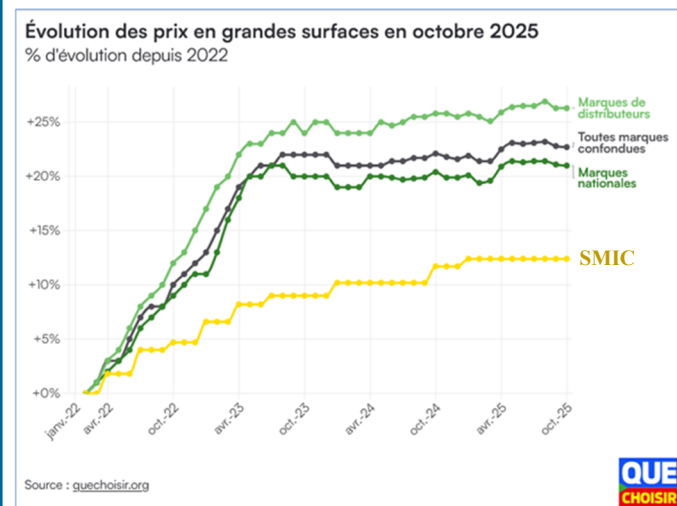
De nouveau, avec l'adoption définitive de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026, l'augmentation des pensions de 0,9 % compense l'inflation constatée de novembre 2024 à octobre 2025. Les retraité·es échappent à une ponction de 2,7 Md€ d'euros sur les retraites de base en 2026, après 3,9 Md€ en 2025.

Mais le rattrapage des pertes antérieures reste à gagner ainsi que l'indexation des pensions sur le salaire moyen. Le travail d'analyse de l'UFC-Que Choisir sur l'inflation confirme le bien fondé de cette exigence.

### Depuis 2020 une inflation inédite ...

Sous l'effet de crises successives (covid, conflits armés, explosion des tarifs de l'énergie et des cours des matières premières, ...), les prix des produits de grande consommation (alimentation, hygiène-beauté, entretien) ont connu des hausses élevées. A partir de 2022, ce phénomène a gagné les secteurs économiques des produits importés et des services.

Après une forte hausse au printemps 2025 suite aux accords commerciaux entre les industriels et la grande distribution, les prix en rayon se sont stabilisés.



*L'UFC-Que Choisir mesure l'inflation subie depuis fin 2021, en effectuant ses propres relevés en magasins ou via ses comparateurs (énergie, assurance...). Chaque mois, les données sur l'évolution des prix sont mises à jour.*

### ... qui continue de peser !

Néanmoins les hausses de prix en grandes surfaces (+ 22,7 % toutes marques confondues de janvier 2022 à octobre 2025) n'ont pas été compensées par les revalorisations salariales ou celles des pensions. Sur la même période le SMIC n'a été revalorisé que de +12,4 % (voir gra-

phique). Les arbitrages budgétaires des ménages sont appelés à se poursuivre avec les conséquences en terme de renoncement.

Si la hausse des prix en rayon a décéléré, la forte hausse de l'alimentation (+ 23 % de 2020 à 2022) reste pesante. Si ce n'est plus une source principale de l'inflation, les prix de l'alimentaire ont continué d'évoluer de 1,4 % en 2024 et 1,2 % en 2025 (source INSEE).

### Energie assurances : sources de tensions

Le gaz (offre repère) est au même prix qu'en janvier 2025 : la baisse du prix du kWh ayant été absorbée par l'augmentation du taux de TVA à l'été 2025 ! La facture moyenne avait augmenté de +11 % entre 2024 et 2025 avec, comme pour l'électricité, une hausse des abonnements. Ce qui est problématique en soi car les tarifs des abonnements ne diminuent jamais !

Côté électricité, une facture en baisse de -17 % en moyenne (tarif bleu d'EDF) ne fait pas oublier une hausse de 44 % depuis 2020, et il y a beaucoup à craindre de la nouvelle réforme du marché de l'électricité au 1er janvier 2026.

Le secteur des assurances devient particulièrement inflationniste.

Les tarifs des assurances auto ont augmenté de 9 % selon l'Insee en 2025 (malgré une accidentologie en baisse, mais avec des sinistres plus coûteux). Les tarifs des assurances habitation, déjà élevées, connaissent une brusque accélération en 2025 : +11 % (comparateur UFC).

La flambée des tarifs des complémentaires santé, constatée depuis plusieurs années, continue avec +7 % en 2025 (comparateur UFC) et +5 % en moyenne en ce début d'année 2026, alors que la loi impose un gel des tarifs.

**Le pouvoir d'achat devient un enjeu de société essentiel, c'est le sens de l'action revendicative de la FGR-FP en la matière.**

# SPDA *Un plus ou un effet d'annonce ?*

L'année 2026 sera celle de la généralisation du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA). Cette mesure de la loi « *bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie* » du 8 avril 2024, avait fait l'objet du rapport de Dominique Libault du 17 mars 2022 sur la question.

L'objectif est de simplifier et de garantir l'accès aux droits et aux aides, aujourd'hui bien complexe, pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, avec une meilleure coordination des acteurs. En Vendée le lancement officiel du SPDA a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2025 avec la tenue d'une Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA).

## Faciliter les démarches et les parcours

Les compétences de chacun étant conservées, le SPDA n'est ni un nouveau dispositif ni un nouvel acteur. Il s'agit d'assurer un meilleur service rendu à la personne avec un guichet intégré, pour faciliter les démarches et les parcours.

L'utilisateur n'aurait plus à s'adresser à de multiples interlocuteurs, avec un cloisonnement des professionnels et un accès compliqué à l'information, aux prestations et aux droits qui constituent un véritable parcours du combattant. Ce sont les acteurs qui prendraient la complexité en charge, qui est aujourd'hui transférée à l'utilisateur.

Quelque soit la porte d'entrée le principe est : « *dites-le nous une fois* » pour que l'utilisateur bénéficie de la réponse complète et adéquate. La méthode d'accueil et la formation des agents d'accueil seront donc essentiels. Une coordination adaptée de l'ensemble des acteurs consistera à construire une méthode partagée avec de nouvelles modalités de travail en commun, favorisant l'interconnaissance et la coopération.

Le cahier des charges national (arrêté du 28 mai 2025) définit un cadre commun d'engagements avec un socle de quatre missions et un référentiel de qualité de service. Alors que beaucoup de dispositifs de coordination se superposent déjà, il s'agit de les mettre en synergie, pas d'en créer un nouveau. Ce qui ne semble pas convaincre Nicolas Saillour directeur de l'ADMR : « *On rajoute des structures de coordination sans fin.* »

## Une gouvernance Département ARS

La Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) n'est pas officiellement une instance, mais le lieu permettant d'avoir une vision d'ensemble. Le pilotage d'une gouvernance stratégique pour

déterminer les orientations et actions est effectué par le Conseil départemental (CD) en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Cela est à mettre en relation avec la piste ouverte par le Premier ministre d'une réforme des ARS. Tel qu'envisagé le transfert de la compétence médico-sociale aux départements serait source d'aggravation d'inégalités territoriales et sociales.

Par ailleurs, la fusion des sections soins et dépendance des Ehpad préconisée par le rapport Libault de 2022 est expérimentée dans 23 départements depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 (généralisation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027).

## Optimiser l'existant sans abonder l'offre ?

La question de l'offre étant écartée des réflexions, l'objectif se résume à faire mieux avec l'existant. Quelle meilleure analyse critique de cette limite que celle de Dominique Libault qui en 2022 déclarait : « *Il manque une vision systémique ambitieuse du traitement du grand*

*âge, qui va de la lutte contre l'âgisme jusqu'à l'attractivité des métiers, en passant par de nouvelles offres pour les usagers, une stratégie de prévention ou encore une politique de parcours... Je reste donc favorable à une loi, si possible de programmation.* »

La FGR-FP 85 se prononce pour l'application de l'article 10 de la loi « *bien vieillir* » avec l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle, à hauteur des besoins à satisfaire.

Elle prendra au mot cet objectif nécessaire de simplification, pour aller au-delà d'un management insuffisant de l'existant.

« *On va le faire à la vendéenne, ce sera hyper facile vu la façon dont a été conçu le schéma Vendée Autonomie* » (Isabelle Rivière 2<sup>ème</sup> vice-présidente du CD)



# Le mot du trésorier

## COTISATIONS DES ADHÉRENTS DIRECTS : BARÈME 2026

La cotisation est à régler au premier semestre de l'année civile de préférence. Merci d'envoyer votre cotisation rapidement. Pour une bonne gestion de la FGR-FP, le barème, inchangé depuis 2020 a été majoré en 2025 (*prise en compte partielle de l'inflation*).

**RAPPEL :** le barème des cotisations tient compte de la **pension effective** de chacun-e. Pour des raisons de commodité, le montant est désormais arrondi à l'euro le plus proche. Le montant de référence à prendre à compte figure **sur le bulletin de pension de janvier 2026 à la ligne montant brut**.

Montant mensuel brut de la pension	Cotisation annuelle 2026
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00 €
De 1321 à 1450 €	34,00 €
De 1451 à 1700 €	43,00 €
De 1701 à 1900 €	47,00 €
De 1901 à 2200 €	56,00 €
De 2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

## COTISATIONS DES ADHÉRENTS PAR LA VOIE SYNDICALE

Si vous adhérez à un **syndicat affilié à la F.G.R-FP** (*syndicats de la FSU, de Solidaires, de l'UNSA, de FO, etc.*) vous n'avez rien à faire, c'est votre syndicat qui reversera une part de votre cotisation à la FGR-FP et vous enverra votre carte d'adhérent FGR-FP, en même temps que votre carte syndicale.

**MERCI à ceux qui acceptent l'envoi du journal par internet.**  
Continuez à vous signaler en donnant votre adresse électronique à [bjpblet44200@gmail.com](mailto:bjpblet44200@gmail.com)

## Bulletin d'adhésion (pour les nouveaux adhérents)

A découper ou recopier, et à adresser au trésorier accompagné de votre chèque et d'une enveloppe timbrée pour l'envoi de votre carte d'adhérent(e)

M. Mme Melle .....

Adresse complète.....

Adresse mail .....

Année de naissance..... Administration d'origine.....

Cotisation (voir barème ci-dessus).....

Date et signature :

**Règlement**  
par chèque à l'ordre de :  
FGR-FP VENDEE,  
à envoyer au trésorier:  
**Jean-Pierre BLET-CHARAUDEAU**  
**7 bis Allée RONARD**  
**85100**  
**LES SABLES D'OLONNE**

La cotisation F.G.R-FP est due par **année civile** et non par année scolaire. Elle est individuelle (2 cotisations par ménage). Joignez à votre envoi une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour de votre carte d'adhérent(e). Merci.



## UN NOUVEL ADHÉRENT : UNE PRIORITÉ POUR CHACUN D'ENTRE NOUS

Vous connaissez un.e retraité.e de la Fonction Publique de l'État, des Collectivités Territoriales ou Hospitalière qui n'a pas encore rejoint la F.G.R. par négligence ou par ignorance de l'existence de notre organisation, **transmettez son nom, prénom, adresse complète** au secrétaire départemental :

**Michel DAMPURÉ**  
**48, avenue Fleurie**  
**85100 LES SABLES d'OLONNE**

**Nous lui ferons parvenir de la documentation sur la FGR-FP**